



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du mardi 20 août 2024
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour cession à la commune d'une partie (60 m²), au prix de 100 € de la parcelle A 847 rue du Pont neuf propriété de M et Mme LAILLER.
3. Décision Modificative n°3 au BP M57/2024 – Devis ENEDIS 1 591.20 € coffret permanent chemin des tamaris.
4. Délibération pour création d'un emploi non permanent (Mme. Anne-Sophie LEDOYEN) pour une période de 6 mois renouvelables (12 mois maximum) à compter du 1^{er} septembre 2024.
5. Devis de EL GATO COMMUNICATION concernant la rue du Contre Canal (Laisser passer) – M RUGA. Donnera les éléments.

Questions diverses.

Présents

LAPALU Christian, RUGA Jean-Luc, MINGUET Anne-Marie, LESERGENT Patricia, FUND Sabine, PILAT Stéphanie, NEGRE Gilbert, JULIEN Lucile

Représentés

Mme. JULIEN Lucile pouvoir à Mme GOUY-RATAJCZAK Joëlle
M. CALCOEN Guy pouvoir à M. LAPALU Christian
M. LELEU Pierre-Alexandre pouvoir à M. RUGA Jean-Luc
Mme PILAT Stéphanie pouvoir à Mme MINGUET Anne-Marie

Absents

M. CALCOEN Guy.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	08
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	6
Quorum :	8

Président de séance : M. Christian LAPALU – Maire de Ventenac-en-Minervois

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24.06.2024.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour cession à la commune d'une partie de la parcelle A 847 (59 m2), rue du Pont Neuf pour élargir la voirie.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. et Mme. LAILLER Marc domiciliés n° 7 avenue du Docteur Massina à VERNET-LES-BAINS (66820), souhaitent céder à la Commune 60 m2 tirés de la parcelle A 847 rue du Pont Neuf pour un montant fixé à 100 euros. (*Délibération 38 même objet pour 59 m Annulée*).

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cette cession va permettre d'élargir la rue du Pont Neuf.

Il propose à signer l'acte à intervenir par devant Maître Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD Notaire à BIZE-MINERVOIS (Aude).

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour Décision Modificative n° 3 au Budget Primitif M57/2024.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 / 2024, pour permettre le paiement de la facture suivante :

ENEDIS 1 591.20 € (*borne festivités permanente Ch. Dés Tamaris*).

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 2024 de la façon suivante :

Investissement ⇒

Opération 12 – Plan Local d'Urbanisme.

- 202 Frais réalisation document urbanisme (-) 1 591.20 €

Opération 31 – Extension Réseaux.

- 2315 – 31 Installation Mat et Outill. Technique (+) 1 591.20 €

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour création d'un emploi non permanent pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il convient en raison du départ d'un agent contractuel (article L 332-8 3°), de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif dans les conditions prévues à L.332-23 1° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

(contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Au grade d'**Adjoint Administratif** pour une période de **6 mois**, soit du **1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025 inclus**.

Cet agent assurera les fonctions d'**Adjoint Administratif** à temps non complet **20 heures hebdomadaires**.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Devis EL GATO Communication concernant la rue du Contre Canal

Devis de 45.45 € pour la création d'un laissez passer à apposer sur le parebrise des voitures (écusson) qui sera remis aux riverains de la rue.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le lundi 16 septembre 2024

Clôture de la séance à 19 heures 30.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :

